

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE LA COMMUNE D'EVREUX

1- Désignation, localisation et situation du bien immobilier

Se référer à l'annonce publiée en ligne

Situation : Libre d'occupation

2- Destination du bien immobilier

Terrain à bâtir non viabilisé. Tous les réseaux sont à proximité sur le domaine public.

3- Pièces demandées pour être admis à effectuer une offre.

Pour les personnes physiques :

- Copie de la carte d'identité de chacun des acquéreurs potentiels (si acquisition par couple ou avec des associés dans le cadre de sociétés).

Pour les personnes morales :

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent.

- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées.

- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s).

Ces pièces sont à remettre le jour de la visite (et/ou par mail). Votre agrément vous donnant la capacité d'enchérir vous sera alors remis.

4- Délai de validité de votre offre

Votre offre d'achat est ferme et non modifiable. Elle est susceptible de faire l'objet d'une acceptation par le vendeur dans un délai de 2 mois à compter de la date de clôture des enchères.

5- Conditions et modalités d'acceptation de l'offre

A la clôture de la période d'enchères, le choix de l'acquéreur s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Montant financier de l'offre de prix,
- Délai possible de réalisation de la transaction,

Si votre offre est acceptée, vous recevrez un accord de principe par courrier sous 20 jours à compter de la décision du Conseil Municipal, lequel vous informera du nom du notaire du vendeur.

Les frais d'acte notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Cependant, notez bien que la vente ne deviendra parfaite qu'aux conditions suivantes :

- Une délibération du conseil municipal autorisant la vente.
- La signature du compromis / acte de vente